

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Le 11 septembre 2023, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Christian PERRAUD, Michel ANDRÉ, Fabrice ANDRÉ, Éric GIROUX, Stephan OLCZAK, et Mmes Véronique CHARLOT, Margarita MARTIN DELGADO, Sophie PICOD et Laurence ROI.

Absents excusés : M. Laurent CLÉMENT-ROBIN qui a donné pouvoir à M. Philippe COMMERÇON, M. Thierry MENNETRIER qui a donné pouvoir à M. Stephan OLCZAK, M. Serge MAITRE et Mme Muriel DERRUAZ (absente jusqu'au Point sur les Budgets Primitifs 2023, au 31 août 2023 - BP Communal).

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHARLOT.

Nombres de Membres :

En exercice : 14 - Présents : 10 jusqu'au Point sur les Budgets Primitifs 2023, au 31 août 2023 - BP Communal, ensuite 11 - Votants : 12 jusqu'au Point sur les Budgets Primitifs 2023, au 31 août 2023 - BP Communal, ensuite 13.

Le quorum est établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 10 juillet 2023
- Délibération : Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - Affouage - Exercice 2024
- Délibération : Modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes et tarifs
- Point sur les Budgets Primitifs 2023, au 31 août 2023
- Questions diverses

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2023

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et Mme DERRUAZ, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 42-23 : INSCRIPTION À L'ÉTAT D'ASSIETTE - DESTINATION DES COUPES - AFFOUAGE - EXERCICE 2024

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2024 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

PREMIÈREMENT,

1 – SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
2	7,32	E1

Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2024 :

1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
2	CEA

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION N° 43-23 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES ET TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 24-22 en date du 18 juillet 2022 fixant les tarifs de location en vigueur, de la salle des fêtes « Espace d'Arène »,

Considérant la nécessité d'actualiser ceux-ci et de modifier le règlement relatif aux modalités de location de la salle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le règlement d'utilisation de la salle des fêtes ci-joint.

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit, pour les demandes de location effectuées à partir du 15 septembre 2023 :

POUR LES CHEVAGNOTINS (contribuables et agents communaux en activité)	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	280 €	230 €
1 jour férié (hors week-end)	200 €	160 €
1 journée semaine (hors jour férié)	130 €	90 €
POUR LES EXTERIEURS DE LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	480 €	370 €
1 jour férié (hors week-end)	360 €	280 €
1 journée semaine (hors jour férié)	220 €	170 €
POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle
Forfait pour une utilisation sans office de septembre à juin. Voir conditions *	1 160 €	660 €

* forfait pour une utilisation hebdomadaire de maximum 2h. La Mairie se réserve le droit de déplacer, dans la mesure du possible, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.

Un forfait de nettoyage de la salle fixé à 200 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

L'utilisation de la salle des fêtes est subordonnée au versement d'une caution fixée à 300 €, par chèque à l'ordre du Trésor Public, pour tous les utilisateurs, à l'exception des associations chevagnotines.

Des arrhes équivalent à 50 % du coût de location de la salle seront demandés pour toute location de salle afin de valider la réservation.

POINT SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2023 AU 31 AOÛT 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal un point sur la réalisation du budget primitif 2023 de la Commune, selon les comptes arrêtés au 31-08-2023.

La situation laisse apparaître une situation satisfaisante et conforme aux deux-tiers de la réalisation du budget.

Arrivée de Mme DERRUAZ.

M. le Maire présente également au Conseil Municipal un point sur la réalisation du budget primitif 2023 Photovoltaïque, selon les comptes arrêtés au 31-08-2023.

Seules des dépenses inhérentes au remboursement de l'emprunt contracté, aux différents frais d'études et d'acomptes versés et en l'absence de travaux exécutés à ce jour, la situation est conforme aux prévisions du budget primitif voté le 03-04-2023.

QUESTIONS DIVERSES

CDG Rapport d'activité 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2022 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

Ce document a été envoyé par mail à tous les conseillers avec la convocation.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. le Préfet demandant la désignation de deux conseillers municipaux dans le cadre de la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

À la suite du renouvellement général de 2020, pour chaque commune, une commission a été constituée par un arrêté préfectoral pour un mandat de trois ans. Arrivant au terme de ce mandat, il convient d'en renouveler les membres avant la fin de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la désignation de Mme Laurence ROI (titulaire) et Mme Véronique CHARLOT (suppléante).

Point sur les travaux

M. PERRAUD informe le Conseil Municipal :

- Aménagements du parking et du point d'apport volontaire Route de Verzé

La construction du mur de soutènement du parking a été réalisée.

La livraison ainsi que la pose par MBA des colonnes enterrées du futur Point d'Apports Volontaires implanté sur le site, sont prévues semaine 45 ou 46.

Les enrobés du parking et la finition du mur de soutènement se feront dès lors que l'installation des colonnes du PAV sera effectuée.

M ANDRÉ M. informe le Conseil Municipal :

- Travaux dans le logement locatif du 12 Chemin de la Griotte

Les travaux de réfection de ce logement ont été terminés fin juillet.

La remise en location du logement a été faite au 01-08.

- Projet photovoltaïque

Mis en ligne le 13-07-2023, le marché de travaux de construction des panneaux photovoltaïques s'est révélé infructueux pour deux lots :

Lot n°3 : charpente métallique – bardage – zinguerie.

Lot n°4 : électricité.

Le cabinet RBC Architecture, chargé de la maîtrise d'œuvre du projet, a relancé un marché pour ces deux lots concernés. Les offres devront être produites le 21-09 prochain.

Trois cuves d'une contenance totale de 20 m³ ont été commandées afin de récupérer l'eau de pluie de la future ombrière supportant les panneaux photovoltaïques.

- Voirie

Les travaux de marquage au sol sur la voirie communale et au carrefour de la « Rue des Portes Jacques » avec la « Route de Verzé » sont terminés.

Rentrée scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les 66 enfants inscrits ont fait leur rentrée à l'école, répartis dans 3 classes, avec les institutrices et le personnel communal au complet.

La répartition est la suivante :

Cycle 1, enseignante Mme PRUDON : 23 élèves

Cycle 2, enseignantes Mmes SANTOS et LUTAUD : 25 élèves

Cycle 3, enseignante (directrice) : Mme BARRAUD : 18 élèves

La réunion de rentrée des parents d'élèves est fixée au 26-09.

Virements de crédits n° 2 - BP 2023 Commune

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de virements de crédits n° 2 sur le Budget Primitif 2023 de la Commune.

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21352 : Bâtiments privés	1 550,00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie		1 530,00 €
D 21568 : Autre matériel, outillage incendie		20,00 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces virements de crédits n° 2.

Infos

- M. le Maire donne lecture du courriel d'un administré suite à un accident survenu le 14-07 dernier au carrefour du « Chemin de la Griotte » et de la « Rue du Château ».
Il rappelle le précédent courriel du 27-07-2022 par lequel il faisait part de ses constatations sur la dangerosité de ce carrefour et demandait un aménagement de celui-ci en installant des équipements routiers : panneau, miroir...
Suite à cette demande, et dans sa séance du 10-10-2022, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas donner suite à cette demande.
Suite aux derniers événements, le Conseil décide de réexaminer cette demande et charge le Maire de rencontrer le pétitionnaire afin d'examiner avec lui les différentes possibilités d'aménagements possibles en tenant compte de la réglementation routière à respecter.
- Dans le cadre des journées du Patrimoine, l'église sera ouverte les 16 et 17-09, de 10 h à 18 h.
- Mme MARTIN DELGADO informe qu'une nouvelle conférence gratuite intitulée « 1812, Napoléon dans le piège de la Bérézina », sera offerte par M. HUMBRECHT, habitant de la commune, le 06-10 prochain à 20 h en l'église de CHEVAGNY.

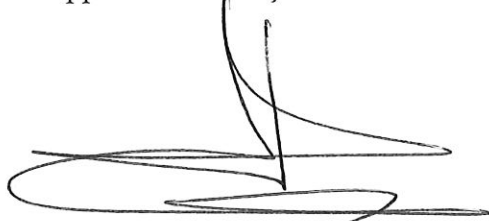
- Dates à retenir :
 - Débriefing de la fête champêtre : le 20-09 à 20 h, au Four à Pain.
 - Réunion de préparation du bulletin communal : le 25-09 à 20 h.
 - Repas des Sages : offert par la municipalité aux habitants de plus de 70 ans, il se déroulera le dimanche 19-11 à 12h à la salle des fêtes.
 - Commission Action Sociale : la commission se réunira le lundi 09-10 à 18h30 pour l'organisation de ce repas et le choix des colis de fin d'année offerts aux personnes de plus de 75 ans, qui ne peuvent ou ne veulent pas participer au repas.
 - Cérémonie du 11 novembre : le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 heures pour le dépôt de gerbe au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à la Mairie à l'issue de la cérémonie.
- Il est fait un point sur les activités régulières qui se déroulent à la salle des fêtes pour l'année 2023-2024 :

<i>Jour d'utilisation</i>	<i>Date</i>	<i>Activités</i>	<i>Intervenant</i>
lundi de 18 h à 20 h	du 18-09-23 au 30-06-24	Qi Gong	Patrick MET
mardi de 10 h 30 à 11 h 30 et de 12 h à 13 h	du 05-09-23 au 02-07-24	Stretching postural	Denise RICHY PERRAUD
mardi de 18 h 30 à 20 h 30	du 05-09-23 au 25-06-24	Yoga	Catherine BERTOLINI
mercredi de 19 h à 20 h 30	du 20-09-23 au 30-06-24	Tai Chi Chuan	Philippe MANISSIER
jeudi de 18 h à 19 h	du 28-09-23 au 27-06-24	Qi Gong Tao	Bernard ROBERGEOT

La prochaine réunion est prévue le lundi 23 octobre 2023, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 octobre 2023.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON



La secrétaire de séance,
Véronique CHARLOT

